



**GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN  
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES  
POUR LA MÉDITERRANÉE**



<b>COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE</b>
<b>Première session du comité d'administration et finance</b>
<b>Athènes, Grèce, 12-13 Avril 2010</b>
<b>TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES</b>

**Termes de référence du Comité administratif et financier**

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

*ÉTABLIT*, en conformité avec l'Article VII (1) de l'Accord portant création de la CGPM, un Comité administratif et financier (CAF).

Les fonctions du Comité administratif et financier consisteront à:

- a) examiner les questions administratives relatives au Secrétaire exécutif et à son personnel et présenter les recommandations appropriées à la Commission;
- b) re-examiner la conformité avec le Règlement intérieur et le Règlement financier;
- c) examiner la mise en œuvre du budget adopté à la précédente session de la Commission, analyser ainsi que faire des recommandations sur la proposition de budget qui devra être adoptée au cours de la présente session de la Commission; et
- d) s'occuper de toute autre question administrative et financière soulevée par la Commission.

Le Comité administratif et financier se réunira avant la session annuelle de la Commission.

For reasons of economy, this document is produced in a limited number of copies. Delegates and observers are kindly requested to bring it to the meetings and to refrain from asking for additional copies, unless strictly indispensable.